



SNUipp Hors de France

CCPC du 19 octobre 2011

1. Fin de contrat des personnels résidents de Syrie

L'ensemble des personnels du 1er degré a été contraint à la réintégration. L'Agence maintient un proviseur expatrié. Le directeur nouvellement recruté a finalement décidé de ne pas occuper son poste et a également demandé sa réintégration. Il sera remplacé par le CPE expatrié qui jusque là faisait fonction de proviseur adjoint. Le SNUipp continue à dénoncer une décision politique, que l'Agence continue à justifier par des arguments sécuritaires: les collègues en exercice dans des zones apparemment calmes auraient eu une perception faussée de la situation réelle...

Il n'en reste pas moins que les établissements ont ouvert au 19 septembre avec un nombre d'élèves encore considérable à accueillir (720 contre 920 l'an passé). Le SNUipp souligne les conséquences néfastes de ce départ à la va-vite des enseignants détachés:

- recrutement hâtif par les parents du comité de gestion de nouveaux enseignants en contrat local n'ayant pas les compétences requises, sans passer par la voie habituelle de classement des candidatures
- propositions faites par le comité de gestion aux titulaires partants de rester sous le régime du contrat local, pour effectuer la même mission, mais "au rabais"
- conséquences désastreuses sur la couverture médicale des enseignants contrats locaux de Damas d'un départ en retraite non remplacé de la Chef des Services Administratifs et Financiers, qui a oublié en juin de régler par avance les cotisations de la Caisse des Français à l'Etranger pour les mois de congés. L'Agence mettant en avant le renfort apporté par le CSAF d'Amman aux deux expatriés maintenus à la rentrée, le SNUipp s'étonne du retour en septembre sous le régime du contrat local du personnel de Damas parti à la retraite en juin, sous le prétexte de la formation des secrétaires administratives...

Le SNUipp a demandé quelles sont les indemnités prévues pour les personnels contraints à la réintégration. L'Agence répond que le montant des demandes de dédommagement reçues s'élève selon les situations entre 800 et 1000 euros. Cela sera acté par le Conseil d'Administration de l'Agence, chaque cas sera étudié. Les collègues qui ne l'ont déjà fait doivent constituer dossier de demande. Consolation financière bien maigre au vu des choix auxquels ont été contraints des collègues obligés de tout laisser derrière eux.

Le SNUipp a également demandé si un retour des collègues détachés, demandé par les collègues en contrat local, sera effectivement possible en cours d'année scolaire si la situation s'améliore. Les limites surgissent bien vite et les promesses formulées par l'Agence lors de la réunion informelle du 6 octobre nous apparaissent maintenant comme autant de chèques sans provision. L'Agence n'a aucun pouvoir sur des décisions de détachement qui sont prises par les Inspecteurs d'Académie. L'Agence ne voit plus d'ailleurs aucune possibilité d'ici la rentrée 2013. **Le SNUipp demande alors, si tel était le cas, que priorité absolue soit accordée aux anciens enseignants détachés de Syrie, rentrés en France ou ayant choisi de rester en Syrie pour des raisons familiales évidentes.**

2. Recours en révision de notation

Deux recours ont été présentés. Dans les deux cas, l'Agence a refusé d'entendre les arguments présentés par le SNUipp:

- vice de forme car l'administration fait voter lors de la CCPL de recours le notateur dans une situation sur laquelle il ne peut être juge et partie à la fois
- appréciation qui sort du cadre de l'avis porté lors d'une notation administrative, qui doit évaluer le rayonnement du personnel et sa manière de servir: le jugement pédagogique sur un mode de fonctionnement et la prise en charge des enfants est l'affaire de l'inspecteur de zone, pas du chef d'établissement
- appréciation portée au sujet de l'équipe dans un avis individuel, qui, positive ou non, n'a pas à y figurer

L'administration a voté pour le maintien en l'état des avis (5 voix) et les représentants des personnels pour leur réécriture ou leur modification (5 voix)

3. Demande de temps partiel

Une demande de temps partiel pour l'année 2011 2012 pour raison de santé, présentée tardivement, a été accordée à l'unanimité. Le SNUipp s'en félicite mais continue à déplorer que d'autres demandes, présentées pour des motifs autres que médicaux l'an dernier (mères de trois enfants...) n'aient pas été examinées avec la même humanité par l'Agence.

4. Prolongation exceptionnelle de mission

Une prolongation de mission d'une année accordée à l'unanimité, motivée par une importante affaire immobilière à finir de gérer.

5. Reconductions expresses

Deux reconductions expresses d'expatriés, ajournées lors de la commission de juin 2011 car il y manquait l'avis du poste, ont été accordées à l'unanimité.